ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève,

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six

AVIS AUX INSTITUTRICES

Mesdames les institutrices du Nord sont informées que Mme Deghilhage, institutrice adjointe, rendra compte de son mandat de membre du Conseil départemental, le jeudi 5 mars, à 3 heures du soir, à la salle du Conservatoire de Lille, place du Concert.

Mme Deghilhage fait appel à toutes ses collègues, les prie de vouloir bien assister à cette réunion afin de lui soumettre leurs revendications en vue d'aboutir à l'amélioration matérielle et morale de leur situation.

—o—

Donation Mme julien-Lagache

Hier matin a eu lieu à 11 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Chatteleyn, adjoint, la distribution des pensions fondées par Mme Julien Lagache (160 fr. pour deux ans). La Commission représentée par MM. Edouard Motte, Georges Mitte, Berteaux, Victor Catteau, était au complet.

M. Chatteleyn a prononcé un discours dans lequel il a retracé les péripéties diverses qui ont présidé à la répartition des pensions. Il témoigne son regret et celui de la commission de n'avoir pu faire davantage, le nombre des postulants évinçés étant très méritants. M. Chatteleyn rend hommage à la générosité de la donatrice et de sa famille.

Puis M. Edouard Motte a pris ensuite la parole pour remercier la commission, au nom de la famille, et M. Berteaux, chanoine de son métier, réclamé des bénéficiaires des libéralités de Mme Julien Lagache, une prière pour son mari défunt.

La cérémonie s'est terminée à 11 h. 1/2, après distribution des titres de pension aux personnes dont les noms suivent :

Ivo Vandeputte, rue Lacroix cour Lauwers, 1 ; Louis Riquiert, rue Fabert, cour Desplechin, 7 ; Pierre Quivrin, rue St-Amand, 3 ; Adolphe Defiandre, rue d'Alger, 192 ; Herbaux Louis, rue Rouget de Lisle, 5 ; Fichelle Victor, impasse des Arts, 5, rue de Lille ; Debaere Victor, rue de Mouveaux, cour Frère, 14 ; Joseph Desbonnets, rue du Pile, 77 ; Prouvost Barthélémy, rue Meyerbeer, 14; Jules Quiévryn, rue Meyerbeer, 6 ; Ives Liévrouw, rue Malengo, 15 ; Lesage Alexandre, boulevard de Metz, cour Breda, 12 ; Gustave Petit, rue Fabert, 8 ; Adolphe Vanhoute, rue Malesherbes, cour Bourgeois, 3 ; Jules Lechevin, rue de Condé, cour Vermain, 5 ; Ferdinand Alleyn, rue des Vélocipèdes, cour Delamoy, 7 ; Joseph Pruvost, rue du Calfe, 18, maisons Lernould ; Delvoye J.-B., rue de Denain, cour Desbonnets, 2 ; Cappelle Emile, rue Decrème, 71 ; Alfred Dutrieux, rue Molière, cour Polyte, 4 ; Achille Vales, rue de l'Epeule, cité Delobel 4 ; Vve Lamérant, rue de Mouveaux, cité Justine, 10 ; Emile Boggaert, rue de l'Avocat, 34 ; Charles Devienne, rue de Lannoy, fort Deprez, 30.

—o—

UNE FETE LAIQUE

La fête organisée, hier après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, par l'Association amicale de l'Institut Sévigné, a obtenu un grand succès qui fait honneur aux dévouées organisatrices, à Mlle Galzandat et à ses distinguées collaboratrices, aux élèves et anciennes élèves qui ont fait merveille.

Citons Mlles L. Gérard, M. Vanhaelst, M. Joly, B. Mézière, L. Riverel, L. Maugin, M. Vandersmissen, A. Hetels, B. Grumbach, Z. Ansart, la charmante Mme Masson, M. Bonle, L. Vanghelluwe, A. Lecompte, A. Vauban, M. Prum, D. Dubois, A. Lambert.

Après avoir félicité le Brouteux si amusant et si pratique, disons une mention toute particulière à Mlle Berte Grumbach, qui a dit avec un charme pénétrant et une science consommée de la diction, le délicieux conte de fée de Jean Rameau, « Le baiser de Laline ».

Nous réitérons nos compliments aux organisatrices de cette jolie et agréable fête : c'était parfait, exquis et notre opinion est surtout l'écho de celle du nombreux public qui y assistait.

G. L.

—o—

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A l'assemblée générale du 21 février, le président remercie d'abord les nombreuses personnes présentes et les félicite de comprendre le but de la Ligue et d'applaudir à son œuvre permanente de défense des principes de la Déclaration des Droits. Puis le secrétaire-général résume les travaux trimestriels : il insiste sur deux affaires locales portées devant le Comité central et sur lesquelles on instruit : l'Affaire Fillière, relative à une violation flagrante de la liberté individuelle, et l'Affaire Dumortier-Beleyn qui entraîne l'intervention de la Ligue en faveur d'une intéressante famille roubaisienne, victime d'une sanction judiciaire trop rigoureuse. Une troisième affaire est soumise au comité par un membre de la section. Son attention est appelée sur la peine très sévère qui a frappé récemment le nommé Steylens, et qui paraît excéder la culpabilité réelle. Il est décidé, après discussion que l'auteur de la proposition fera un rapport sur l'affaire, et que le comité, de son côté, enquêtera de façon qu'un débat contradictoire puisse faire la lumière et prépare les éléments d'un dossier à communiquer au comité central si on le juge à propos.

La discussion s'égarde et un ligueur réclame la constitution, au sein de la section, d'une commission d'enquête sur les abus quotidiens que ne vise aucune loi pénale, mais qui n'en sont pas moins des violations graves des libertés essentielles. La proposition est prise en considération. Il apparaît clairement que de telles enquêtes, poursuivies franchement, honnêtement, sans procédés inquisitoriaux, inspirées et conduites par un scrupuleux esprit d'équité, débarrassées en un mot de toute préoccupation partiale, ne peuvent que relever la moralité générale. Tenir les petits despotes sur le qui-vive est chose excellente pour les autres et pour eux, tendre la main aux humbles que la tracasserie sans appel pousse aux résolutions extrêmes, c'est faire œuvre de paix et de morale. Il semble qu'il y ait là à constituer une petite solidarité contre nos plus bas instincts agressifs, pour la relevaille d'énergies bien intentionnées qu'on paraît parfois abandonner.

La question des abus amène à parler du sinistre sultan turc le bueur des Macédoniens, après avoir été l'égorgeur inélucidique des Arméniens. La motion suivante est votée à l'unanimité :

« Contre le sultan rouge. — La Ligue des Droits de l'Homme (section de Roubaix) applaudit à la généreuse manifestation du Château-d'Eau et flétrit avec d'Estournelles, de Constant, Denys Cochin, Francis de Pressensé, J. Jaurès, Leroy-Beaulieu et Leroille les crimes du sultan rouge, bourreau de la Macédoine. Elle invite le Comité central à provoquer dans toute la France, par l'entremise des sections un vaste mouvement d'indignation contre un despotisme barbare qui déshonore et déprave la conscience universelle. »

La réunion fut suivie d'une causerie par un des membres de la Ligue sur le sujet : *L'idée religieuse et l'idée cléricale* » L'orateur montre, enveloppant le domaine scientifique et le pénétrant parfois, le champ de la conception métaphysique et religieuse. Il établit que rien dans l'idée religieuse dégagée de toute tare égoïste et intérimée, n'est incompatible avec le respect de l'homme, avec la liberté, avec le progrès et l'esprit moderne. Mais il n'en est pas de même de l'idée cléricale qui rétrécit, dessèche, pervertit subordonne et monnaie l'idée religieuse ; et qui apparaît, en dernière analyse comme hostile à la conception philosophique de Dieu et au droit naturel de l'Humanité

Un ordre du jour est voté qui appelle l'attention de l'assemblée sur la nécessité de vulgariser, de préciser pour le grand public, l'opposition, l'antagonisme irréductible qui sépare l'idée religieuse de l'idée cléricale, — réclamant pour la première un respect absolu et sympathique, et au contraire proclamant la nécessité de dévoiler les principes et les machinations du parti clérical, et d'opposer toutes les forces de liberté aux entreprises très temporelles dirigées contre les prérogatives essentielles de la Société civile.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Paul Dhalluin et Bayart, un ouvrier, Eugène Vanmenen, 75 ans, rue d'Oran prolongée, cité Gervais-Florin, 29, à Wattrelos, s'est brûlé au cou ; 20 jours de repos.

— A la poste, un téléphoniste, Désiré Waarverbecque, 31 ans, rue de la Mackellerie, 12, s'est contusionné au côté droit : 10 jours de repos.

— Chez Jules Martel, un apprêteur, Ivo Vandaeneghem, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 15, a été brûlé par de l'acide à la main gauche ; 10 jours de repos.

— Chez Emile Pardone et Cie, un ouvrier charretier, Emile Schumacker, a été blessé à la jambe gauche par la chute d'un sac ; 20 jours de repos.

— Chez Léon Allart et Cie, un teutreur, Frédéric Petit, 25 ans, Grande-Rue, 229, s'est blessé à la jambe gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Victor Tonneau, un tourneur, Séraphin Bourlet, 42 ans, demeurant à Hem, a été blessé à l'annulaire droit ; 10 jours de repos.

Informations et Communications diverses

A LA ROUBAISIENNE. — La Société municipale de gymnastique la *Roubaisienne*, désirant apporter son concours à l'œuvre du nouvel Hôpital, a décidé une sortie travestie, le jour de la Mi-Carême ; une centaine de gymnastes ont été désignés pour quêter au profit de cette œuvre humanitaire.

COURS PUBLICS. — Lundi 2 mars, à six heures du soir au grand Amphithéâtre de l'Ecole nationale des arts et métiers : Histoire de l'Art, professeur M. Serafski. Sommaire : Temps modernes, la sculpture française aux XVe et XVIe siècles.

DISTINCTION HONORIFIQUE. — Nous enregistrons avec plaisir la médaille de bronze qui vient d'être décernée à l'agent de police Marcelli, pour divers actes de courage.

Nous joignons nos félicitations à celles que ne manqueront pas d'adresser à ce brave fonctionnaire ses chefs et amis.

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Eugène Lefebvre, boucher, place du Trichon, 26, a trouvé dans sa boucherie, un portemonnaie contenant une certaine somme.

— M. Alexis Place, employé des Postes et Télégraphes, demeurant rue de Bavai, a trouvé une broquette qui a été déposée au 3e arrondissement.

IVROGNE BRUTAL. — Dans la nuit de samedi à dimanche, F. N., 41 ans, tisserand, rue Beaurewaert, 13, étant en état d'ivresse, avait brisé plusieurs carreaux de vitre chez sa logeuse, Eugénie Voignin, que de plus il battit. Il a été écroué au poste de la rue des Fossés.

VOL DE JAMBON. — Samedi soir, vers 7 heures Victor Cottignies, 29 ans, marchand de jambons, rue Jean-Goujon, 6, arrivant rue Philippe-le-Bon, où il devait livrer des marchandises, a constaté la disparition d'un jambon et d'un paquet de graisse.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er Mars 1903

Naissances. — Gabrielle De Walle, rue de l'Alma, fort Wattel, 19 et Herman id. — Suzanne Nollet, rue du Tilleul, cour Calonne, 3. — Oscar Maréchal, rue Jacquart, cour Ste-Philomène, 1. — Maria De Brouwere, rue de la Barbe-d'Or, 1. — Albert Marescaux, boulevard de Cambrai. — Delmance Blas, id. — Elise Vandecastel, rue du Vivier cour Dupuich, 1. — Hélène De Bruyssere, quai de Rouen (dans un bateau). — Oscar Sailly, rue de Metz, cour Deschamps, 1. — Agnès Donny, rue Jean-Goujon, 1. — Blanche Deconinck, rue d'Anzin, cour Fremaux, 5.

Publications de mariages. — Henri Roger, 25 ans, cautchoutier, rue de la Perche, imp. du Sud 6, et Julie Cooreman, 21 ans, bobineuse, rue de Soubise, cour St-Jean, 16. — Ernest Verrneulen, 21 ans, peigneur, rue Meyerbeer, 44, et Marie Desruumaux, 20 ans, soigneuse, rue Meyerbeer. — Henri Desmettre, 22 ans, rattacheur, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 16, et Eléonore Moulart, 24 ans, soigneuse, rue de l'Ommelet, cour Ferret. — Arthur Dupont, 23 ans, magasinier, rue de Flandre 76, et Ina Van Maercke, 20 ans, ourdissonneuse, rue Drupont, 2. — Alphonse Aelbrecht, 30 ans, teinturier, rue d'Alger, cité Saint-Eloi, 8 et Zoé Merlin, 20 ans, doubleuse, rue du Fort, 39. — Charles Raquel, 23 ans, teinturier, rue de la Paix, 13, et Marie Hespel 19 ans, doubleuse, rue Stéphenson, cour D'halluin, 13. — Pierre Dewaele, 29 ans, journalier, rue du Cartigny, 46, et Elodie Debiesbrop, 29 ans, tisserande, rue du Cartigny. — Emile Vandenbulcke, 23 ans, tanneur, à Croix, et Claire Lefebvre, 18 ans, doubleuse, rue de Lille, cour Motte-Degand, 1. — Charles Vercauteren, 25 ans, tisserand, rue Daubenton, cour Vanveiden, et Marie Verstraete, 19 ans, servante, rue Daubenton, cour Vanveiden. — Georges Vandegrachte, 20 ans, couvreur, rue de la Redoute, 64, et Jeanne Cleus, 20 ans, dévideuse, rue de la Redoute. — Auguste Houtreuil, 31 ans, négociant en cycles et automobiles, à Alençon, et Thérèse Léger, 21 ans, sans profession, rue des Arts, 6. — Fernand Grison, 22 ans, mécanicien, rue de France, 113, et Elisa Lebrun, 23 ans, piquûrière, rue de France. — Théoda Leconte, 30 ans, marinier, à Tournai, et Jeanne Dujardin, 20 ans, ménagère, Grande-Rue, 95. — Paul Vanhuffel, 30 ans, matelassier, rue de l'Avocat, 18, et Flore Ghesquier, 26 ans, sans profession à Croix.

Décès. — Victor Bigot, 3 ans, rue d'Epinal, 10. — Alice Vanneste, 22 ans, piquûrière, rue de la Perche, impasse du Midi. — Marie Castiaux, 1 an rue d'Arcole, 41, cour Krabansky, 2. — Alfred Duchêne, 37 ans, teinturier, rue Decrème, 217, cour Couwaert, 6. — Eugène Payelle, 5 mois, rue Beaurewaert, 19. — Louis Lancelle, 84 ans, rentier, rue d'Inkermann, 130. — Raymonde Trentesaux, 1 an rue Pastourge, 130. — Pierre Manchoulas, 56 ans, industriel, rue Mimard, 17. — J.-B. Beggix, 39 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Camille Dumortier, 1 an, rue Blanchemaille. — Mathilde Dheygere, 40 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Autour de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING

—o—

LA VARIOLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'administration municipale, en présence des nouveaux cas de variole qui lui ont été signalés, a décidé de faire procéder par force à la désinfection des maisons contaminées.

Elle a pris un arrêté dans ce sens, et elle l'a fait notifier aux intéressés. La force publique n'a pas eu à intervenir, ces derniers n'ayant pas cru devoir résister davantage.

La municipalité a, en outre, résolu d'agir le plus énergiquement possible pour obtenir que tous se fassent vacciner et revacciner.

Pour justifier la nécessité de ces mesures, il suffit de citer une seule maison où la variole a sévi, et de faire connaître au public les ravages causés par cette maladie.

Au numéro 5 de la rue des Girondins, habitait la famille Dejaegher, se composant du père, âgé de 37 ans, de la mère, âgée de 31 ans, et de trois enfants, deux jumelles de quatre ans et demi, et un garçon de dix mois.

Le 3 février, la variole fait son apparition dans cette maison ; elle s'attaque à une petite de quatre ans et demi, qui succomba le 6.

Le 16, la mère et les deux autres enfants sont également atteints ; la mère, qui était enceinte, donne le jour, le 17, à un enfant qui ne vit qu'une heure. Elle-même meurt à son tour le lendemain.

Les deux enfants sont alors transportés à l'hôpital; malgré les soins empressés dont on les entoura, l'aîné décéda le 24. Le dernier, le petit garçon de dix mois, est encore aujourd'hui dans un état fort inquiétant.

Seul de toute cette famille, le père fut préservé. Il convient d'ajouter que, seul aussi, il avait été vacciné, à l'établissement Alphonse Pollet, où il travaillait.

Nous donnons cet exemple à méditer à tous ceux qui ne se sont pas soumis encore à la salutaire opération qu'on appelle : la vaccination.

—o—

Histoires de voleurs

La police était informée, hier soir, vers sept heures et demie, par téléphone, que des voleurs se trouvaient dans la maison de M. Papon, négociant en déchets, rue Winoc-Chocquel, 118.

La servante avait dû s'enfuir par une fenêtre.

Plusieurs agents partirent sur les lieux. Toute la maison fut visitée et l'on ne trouva ni voleurs ni même trace du passage des malandrins.

L'affaire fut promptement expliquée. La servante de M. Papon, une jeune fille de la Belgique, est extrêmement peureuse.

Elle voit des voleurs partout, la nuit et le jour, en l'absence de ses maîtres aussi bien que pendant leur présence dans la maison.

Derrière chaque porte de l'habitation la servante entasse chaises sur chaises tant elle a peur.

C'est donc par suite d'une de ses hallucinations coutumières qu'elle a été prise de frayeur hier soir.

Un instant avant, le sous-brigadier était averti par un passant que deux individus d'allures suspectes cherchaient à s'introduire dans les maisons de la rue du Haze.

Le sous-brigadier et l'agent Leveugle partirent sous un déguisement. Renseignements pris, les voleurs n'étaient autre que deux marchands d'oranges qui cherchaient à remiser une baladeuse.

—o—

Magasinier indélicat

M. Dubrulle, constructeur, rue Fidèle-Lehoucq, avait depuis plusieurs années à son service, comme magasinier, un sieur Clerson, 28 ans, demeurant rue Rambervillers.

Le patron, ayant eu des doutes sur la probité de son employé, doutes que vint accentuer encore une lettre anonyme, fit surveiller Clerson par la police.

Cette dernière eut la curiosité d'aller perquisitionner au domicile du magasinier, où elle découvrit des vis, des limes, des clés anglaises, etc., tous objets qui furent reconnus comme provenant de la maison Dubrulle.

Clerson a été arrêté et interrogé hier soir par M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement. Il a passé des aveux.

Le montant des objets retrouvés chez lui s'élève à 50 francs environ.

—o—

Au cimetière principal

Pendant la nuit de vendredi à samedi, le vent a abattu, au cimetière principal, une chapelle en bois placée sur une concession de dix ans.

Cette chapelle s'est renversée sur une croix voisine. Toutes les vitres en ont été brisées.

— Une croix du terrain commun a été cassée par la chute du support provisoire de couronnes disposé sur le caveau de la famille Rousseel-Lorthiois.

— Dans la matinée d'avant-hier, M. Castelin, conservateur, faisait une inspection à travers le cimetière pour constater les dommages causés par le vent, quand une croix en pierre se détacha et vint tomber à ses pieds, sans heureusement l'atteindre.

—o—

Vol de lapins

Dans la nuit de vendredi, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans le poulailler de M. Léopold Florin, entrepreneur de démolition, rue du Cymbale, et y ont dérobé trois lapins (valeur 8 francs). Plainte a été portée à M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement.

—o—

Anciens Elèves du Lycée de Tourcoing

Le banquet annuel de l'Association des anciens élèves du Lycée de Tourcoing aura lieu, cette année, le samedi 7 mars prochain, à 7 heures du soir, à l'hôtel du Cygne, Grande-Place, à Tourcoing.

C'est à la demande presque générale de tous les sociétaires que le banquet a été reporté au samedi soir, et la plupart de ceux qui ont assisté l'an dernier à la fête si réussie des anciens élèves du Lycée ont déjà envoyé leur adhésion.

L'assemblée générale se tiendra le dimanche suivant, 8 mars, à onze heures du matin.

Les anciens élèves qui n'ont pas encore remis leur adhésion sont priés de l'envoyer au plus tôt au secrétaire général de l'Association.

Informations et Communications diverses

A QUI LES BILLETS ? — Trois billets de la loterie des Enfants tuberculeux et un billet de tombola de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français ont été trouvés dans un train-tramway de la compagnie du Nord.

La personne qui les a perdus peut les réclamer à M. Charles Leva, visiteur à la gare de Tourcoing, cabaretier, *Au Lion d'or*, rue du Tilleul, 89.

CONTRAVENTIONS. — Des rapports de contraventions ont été rédigés à la charge des nommés Jean-Baptiste D...., 22 ans, domicilié à Mouscron, et Léopold C...., 18 ans, demeurant à Neuville, pour violences réciproques et tapage injurieux ; Stéphanie V...., 51 ans, ménagère, rue de Fleurus, pour ivresse publique.

MUSIQUE ET DANSE. — Une cabaretière de la rue du Haze, Camille D...., 39 ans, a fait l'objet d'une contravention pour avoir laissé jouer de la musique et danser dans son établissement sans autorisation.

CE QUE L'ON A TROUVÉ. — M. Jules Plateau, 38 ans, typographe, rue du Prince, a déposé à la police un trousseau de clefs, qu'il a trouvé à la gare.

— Une plaque en cuivre avec poignée a été trouvée rue Nationale, par M. Georges Vantieghem, 13 ans, rue du Maréchal-Brune, 5, qui tient sa trouvaille à la disposition du propriétaire.

— M. Georges Dequidt, 32 ans, épicier, rue Sainte-Ursule, 5, a recueilli un petit griffon noir et gris.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 1er mars 1903

Naissances. — Mahy Georges, rue du Labourieur, 14. — Goemmine Andréa, rue Saint-Joseph, 8. — Desplechin Léon, rue Châteaudun, 46. — Tiberghien Michel, rue Jacquard, 6. — Albert Courouble, rue Belleghem. — Bayens Clotilde, rue Kléber. — Florin Lucienne, rue du Bois, cour Assamaine. — Parent René, rue de Mouveres, 20. — Deschamps Jean-Baptiste, rue de Dunkerque, 12.

Décès. — Herwin Paul, 7 mois, rue du Calvaire, 36. — Stalens Louis, 29 ans, corroyeur, rue d'Anvers, 171. — Toulemonde Marie, 57 ans, rue d'Austerlitz, 58. — Vandenbecke Marie, 21 ans, couturière, rue de Madagascar, 41.

—o—

CROIX

LA GARDERIE D'ENFANTS. — Le maire de la commune de Croix informe les habitants du quartier du Torrein, de la Verte-Rue et du Croquet, que la garderie d'enfants du Torrein est transférée, depuis le 1er mars, rue Holden-Crothers, 77.

WASQUEHAL

UNE TROUVAILLE. — Avant-hier matin, M. Ferdinand Noncle demeurant rue Marceau, a trouvé rue du Molinel, dans la pâture Ferdinand Delpianque, 3 paires de draps blancs et 12 serviettes qu'il a déposés à la mairie, à la disposition du propriétaire.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés Payen et Couque ont arrêté Henri Stélandre, 34 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, rue Turgot, 27, porteur d'un kilo de café vert et de 200 grammes de tabac en poudre, valeur 5 fr. 50.

— Les préposés Dupont et Dellbecq, de Roubaix, ont arrêté à Lys et amené à la gendarmerie de Wattrelos, Louise Bauwens, 17 ans, bobineuse, demeurant à Roubaix, rue Delespaul, 9, qui portait 3 kilos de café vert et 300 grammes de café torréfié, valeur 10 fr. 80.

LYS-LEZ-LANNOY

PROPRIETAIRE PEU HUMAIN. — Dernièrement, un pauvre père de famille du quartier du Vert-Pré, à Lys, s'est vu assigner, par voie d'huissier, pour comparaître en justice de paix, à Lannoy, avec son propriétaire, pour deux mois de loyer à 8 francs qu'il devait à ce dernier.

Ce propriétaire, digne émule de la société marâtre qui nous régit aujourd'hui, ne peut savoir, lui qui n'a jamais été père, ce que souffre de privations un père de famille qui n'a que son maigre salaire pour vivre.

Et c'est pour défendre le bien de ces rapaces que l'on encaserne nos fils pendant trois ans. Dire que ce digne propriétaire n'est même pas français.

Des voisins indignés.

LILLE

Agression contre un journaliste

Les rôdeurs de nuit. — Le coup du père Françoise. — Coups de revolver. — Pas de police.

Notre excellent confrère Ch. de la Rue, secrétaire de rédaction à *l'Echo du Nord*, a été victime d'une audacieuse agression, hier matin, alors qu'il regagnait son domicile.

Voici, sur cette affaire, les détails publiés, hier soir, par *l'Echo* :

« Les agressions nocturnes continuent et les faubourgs de Lille — aussi bien partagés du reste à cet égard que l'intérieur de la ville — n'ont rien à envier aux faubourgs parisiens, où les Apaches sèment la terreur.

Un de nos collaborateurs, M. Ch. de la Rue, a failli être victime des rôdeurs, dans la nuit de samedi à dimanche, et s'il n'avait eu l'utile précaution d'être armé d'un revolver chargé, les malfaiteurs, qui paraissaient décidés à tout, lui eussent peut-être donné un mauvais quart d'heure.

Il était deux heures vingt du matin, M. de la Rue avait laissé comme chaque jour son service à deux heures au journal, et entrait chez lui, avenue Verdi, près du cimetière de l'Est, par la rue du Ballon.

Depuis les Guinguettes, il était suivi par deux individus qui ne paraissaient pas d'ailleurs chercher à se dissimuler. Ils marchaient rapidement sans prendre la précaution d'étouffer le bruit de leurs pas. Notre collaborateur, qui lui-même marchait très vite, crut avoir affaire à deux ouvriers attardés regagnant leur domicile. Il ne s'en inquiéta point. Cependant, comme les pas se rapprochaient, il accéléra encore l'allure, mais sans se retourner.

Tout à coup, à la hauteur de la porte de la pépinière municipale, les deux individus, qui se trouvaient alors tout près, se jetèrent sur lui. L'un d'eux lui entoura le visage de son bras pour étouffer ses cris et chercher à le renverser, pendant qu'il lui appuyait son genou dans les reins. C'est le coup classique du « Père François ». L'autre malfaiteur s'avança en face de notre collaborateur.

Celui-ci, qui avait poussé un cri vite étouffé, ne perdit heureusement pas son sang-froid. Il sortit de sa poche son revolver tout prêt armé. Par-dessus l'épaule, il tira deux coups de son arme sur celui de ses agresseurs qui l'avait pris par derrière ; il tira un troisième coup dans la direction de celui qui lui faisait face.

Les deux malandrins, après une minute de stupeur, s'enfuirent sans pousser un cri, l'un remontant la rue du Ballon, vers le Dieu-de-Marcq, l'autre redescendant vers la rue du Faubourg-de-Roubaix.

M. de la Rue ne peut pas dire s'ils ont été atteints par les projectiles. C'étaient deux rôdeurs de vingt à vingt-cinq ans, de taille moyenne, coiffés de casquettes, autant qu'il a pu voir dans la nuit. Lui-même n'a été que très légèrement égratigné au front.

Ce quartier, très peu sûr, n'est jamais surveillé par la police. Les attaques contre les personnes et contre les propriétés s'y multiplient cependant. Il y a quelques jours encore, à l'entrée de l'avenue Louise, une petite maison a été cambriolée. Il y a trois mois c'était le cabaret : *A la Maison Blanche*, au coin de l'avenue Verdi (territoire de Lille), qui était dévalisé ; il y a deux mois, un autre bâtiment de l'avenue Verdi était également attaqué.

Dans cet endroit désert et mal coté, dans cette rue du Ballon, très longue et sans circulation à partir de 8 ou 9 heures du soir, jamais il ne passe un agent.

—o—

Explosion dans une usine à gaz

Une explosion s'est produite, hier matin, vers huit heures, au numéro 66, rue d'Arras. A cette adresse se trouvent les ateliers d'apprêt de M. Van Butsèle et une vieille usine à gaz servant à produire la force motrice, le chauffage et l'éclairage nécessaires à cet important établissement.

Il y a quinze jours, exactement le 14 février au soir, un violent incendie se déclarait chez M. Van Butsèle. Les dégâts, nous l'avons dit, furent peu élevés, grâce au prompt concours des pompiers, et il n'y eut pas d'accident de personne.

Mais hier, alors que trois ouvriers étaient occupés à souffler du goudron dans une cornue, une assez violente explosion, causée par l'obstruction de l'un des tuyaux, se produisit.

Deux des ouvriers en furent quittes pour la peur et n'eurent que les cheveux et les moustaches légèrement roussis, mais le troisième a été sérieusement brûlé à la face.

Le docteur Vallée, qui lui a donné des soins, lui a prescrit un repos de plusieurs jours.

Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile.

—o—

Société photographique de Lille

La Société Photographique de Lille qui vient d'entrer dans sa treizième année d'existence et dont la réputation n'est plus à faire, va de nouveau prouver sa vitalité.

Après avoir, en 1893 et 1896, organisé des salons d'art photographique, dont beaucoup gardent encore l'agréable souvenir, elle entreprend cette année de nouveaux Salons Photographiques (Photo-mécaniques), dont les membres ont répondu avec empressement à l'appel de la Société Photographique de Lille, montre en quelle haute estime cette Société Lilloise est tenue par les autorités administratives de la région et par les Comités artistiques et photographiques de la France entière et de l'étranger.

Les adhésions reçues au siège de la Société sont tellement nombreuses qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que cette Exposition de photographie sera une des plus importantes qui aient été tenues en province. Déjà, plusieurs pays étrangers, les Etats-Unis, le Portugal, la Russie, l'Italie ont fait parvenir leurs remarquables œuvres ; nous ne parlons ni de l'Allemagne, ni de l'Angleterre, ni de la Belgique qui se disposent à expédier nombre d'œuvres importantes.

Cet aperçu sommaire suffira à montrer combien cette Exposition sera intéressante et par le nombre et par la qualité des œuvres qu'elle renfermera.

Intéressante, elle le sera encore à un autre point de vue que nous ne pouvons pas divulguer aujourd'hui et sur lequel nous nous réservons de revenir en temps utile.

La date de réception des œuvres étant reculée au 5 mars, nous adressons aux amateurs de la région un dernier et pressant appel pour les engager à représenter honorablement à cette grandiose manifestation artistique notre vieille cité lilloise.

—o—

COOPERATIVE VINICOLE DU NORD

L'assemblée constitutive de la Coopérative Vinicole du Nord a eu lieu hier dimanche, salle de la « Petite Banque », 47, rue de Béthune, à Lille.

Ouverte à 3 h. 1/2 de l'après-midi, sous la présidence de M. le docteur Desmons, la séance n'a pris fin que vers 6 heures du soir.

Les statuts, examinés attentivement et commentés par M. Adrien Berger, professeur agrégé, ont été approuvés par les adhérents présents au nombre de près de 200.

Puis, l'assemblée a nommé la commission administrative ou de gérance, la commission de surveillance et la commission technique.

Les statuts, conformément à la loi, seront publiés sous peu, et la Coopérative fonctionnera sans délai.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Lundi 2 mars. — Représentation populaire à prix réduits : LE GRAND MOGOL, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Audran.

MARIE-JEANNE, grand drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. d'Ennery et Mallian.

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures.

Places gratuites de 2.401 à 2.800.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE

RIXE AU COUTEAU. — Sous ce titre, nous avons relaté la rixe qui s'est produite chez M. Thiroux, estaminet de « La Clef des Champs », près du pont de l'Abbaye, entre plusieurs consommateurs.

La rixe provenait d'une haine d'un nommé Charles Balc, 27 ans, journalier, demeurant à Pont-à-Marq, contre le cabaretier, celui-ci ayant, paraît-il, surpris Balc au moment où il dévalisait un poulailler.

Lorsque Balc revint chez M. Thiroux dans la journée de jeudi, accompagné d'un camarade, Jean Dauw, une querelle éclata entre ces deux individus, M. Thiroux et son frère, M. Achille Thiroux. Ce dernier reçut de Balc un coup de couteau à l'omoplate gauche et de Dauw, un coup de verre à bière du cuir chevelu. Il fut soigné par le docteur Chuffart, qui a ordonné quelques jours de repos.

Les agresseurs avaient pris la fuite, leur coup fait.

La gendarmerie de Lille a ouvert une enquête.

SOMME

—o—

Trois enfants tués par le car à Amiens

Un terrible accident vient de désoler le populeux quartier de Beauvois.

Un tramway de la Compagnie d'Amiens était stationné au boulevard de Châteaudun. Conducteur et wattman avaient quitté momentanément leur poste en oubliant de serrer les freins.

Sous l'impulsion du vent qui soufflait en tourmente le car se mit en marche et prit bientôt une allure vertigineuse.

Arrivé dans une courbe, route de Paris le car déraille. Heureusement il alla buter dans un tombereau en stationnement à cet endroit. Le car était son avant endommagé et le charretier échappa miraculeusement.

Le contre-coup lança la voiture parallèlement au rail, lui faisant labourer toutes les façades.

En ce moment, des enfants passaient, heureux et riants, se rendant à l'école.

Le car arrive sur eux avec la rapidité de l'éclair, traînant les victimes, semant sur sa route du sang et des chairs pantelantes.

Deux petites filles sont mortes. Antoinette Leblond, 9 ans. Thérèse Mast, 11 ans. Marceau Briaux, à la jambe droite et la cuisse fracturée, son état est désespéré.

Les autres petits blessés sont, parmi les plus grièvement atteints : Zvar et Lévrault.

Enfin, avant de faire ces victimes le car meurtrier avait accroché un tombereau, brisant une roue, arrachant un brancard dont l'extrémité avait blessé grièvement le voiturier, Divoire Désiré, toueur.

Dépeindre la douleur navrante des parents des jeunes petites victimes est impossible.

Le désespoir du receveur Sannier et du wattman Caron est immense.

Quant à l'émotion causée dans le quartier et en ville par ce drame atroce on la devine sans peine.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 28 février 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

L'ARTISTE PEINTRE ET LE SAPEUR-POMPIER. — Qui eût jamais pensé qu'un antagonisme violent existât entre ces deux catégories de citoyens également utiles à leur patrie, l'un travaillant à sa gloire et l'autre... à l'extinction des incendies. Cette idée de rivalité ne peut entrer dans la compréhension du profane, même après les débats d'une aimable affaire de coups, que nous allons narrer rapidement.

D'abord, la scène s'est passée au cabaret, où tous sont égaux, comme dans la tombe. Ensuite, le sapeur-pompier dont s'agit, Paul C...., du poste de la Baignerie, qui se trouvait dans l'estaminet, n'aime pas les peintres fantaisistes de certains ateliers peintres, ni leur costume sui genuis, ni leur chevelure longue et efféminée, ni leur importance, ni tout le reste, quoi !

Aussi, l'un des consommateurs, Abel L...., réunissant toutes ces qualités, fut-il l'objet des moqueries plus ou moins spirituelles du sapeur-pompier.

— Eh ! va donc ! Veux-tu deux sous pour te faire couper les cheveux ?

L'artiste Abel L.... qui tient à son exubérance capillaire autant qu'à sa future gloire, répondit du tac au tac. Finalement, on s'injuria, comme le savent faire les sapeurs et les artistes peintres, et, le pompier refusant d'aller vider le différend sur la rue, l'artiste — qui était presque gris, d'ailleurs — lui porta quelques coups de poing bien appliqués, dont l'un, notamment, porté au bras du pompier, occasionna à ce dernier une incapacité de travail d'une huitaine de jours.

Le fulgurant artiste Abel L.... a comparu en correctionnelle, où il apparaît dans la tenue professionnelle : sa perruque bouffante, laquelle irréprochable, chevelure très longue et très bien peignée. En un discours qui sent son tertoir de plusieurs lieues, Abel L.... explique que le sapeur-pompier l'a « chiné » sur sa coiffure, qu'il lui a riposté vivement, et qu'on s'est finalement « colleté ». Et voilà !

La victime de ce drame, le pauvre pompier Paul C...., n'a pas arboré son uniforme, ce qui lui ôte beaucoup de prestige qu'il doit sûrement avoir lorsqu'il paraît.

Et le tribunal — indulgent, parce que mis en gaieté, — n'inflige que 50 fr. d'amende avec sursis à l'artiste peintre, Abel L...., qui s'en va, tout joyeux, emportant la recommandation de l'un de MM